# TUTO

# Aide au logement 2024

Pour les étudiants vivant dans des résidences non gérées par le CROUS



- Votre allocation de logement étudiant 2023
- Étudiant vivant dans une résidence non-CROUS
- Vous êtes étudiant(e)
- · Vous êtes logé dans une résidence universitaire non gérée par le Crous.

Vous pouvez bénéficier d'une allocation logement



## Rendez-vous sur le site caf.fr pour saisir votre demande d'allocation logement en ligne.



#### Vous devez d'abord ouvrir un compte bancaire en France. N'oubliez pas de vous munir de :



Un justificatif de votre identité et de votre état civil (carte nationale d'identité ou passeport et acte de naissance).



Coordonnées du compte bancaire (RIB).



Si vous êtes citoyen de l'Union européenne : certificat de scolarité, copie de votre carte européenne d'assurance maladie.



Montant de vos ressources.



Si vous êtes étudiant d'un pays hors Union européenne : copie de votre titre de séjour en cours de validité.



Un justificatif de domicile signé par votre propriétaire (si cela est demandé à la fin de la demande).



Les éventuelles pièces justificatives à fournir seront listées sur la dernière page de ce formulaire de demande en ligne. Vous pouvez envoyer vos pièces justificatives par courriel dans l'espace « Mon compte » du site caf.fr, ou via l'application smartphone Caf-Mon compte. Avant de commencer votre demande en ligne, vous pouvez estimer le montant de votre allocation logement dans la rubrique « Les services en ligne : estimer vos droits ».



Informations importantes

Faites votre demande d'allocation logement dès votre entrée dans le logement. Le droit à l'allocation de logement sera actif le mois suivant votre emménagement.

Par exemple, si vous emménagez en septembre et que vous enregistrez votre demande immédiatement, vous commencerez à recevoir l'allocation de logement à partir d'octobre. Votre premier versement d'allocation de logement sera effectué entre le 5 et le 10 novembre.



**Septembre**Date d'entrée
dans le logement.

**Octobre** 

Date de début du droit à l'allocation logement de la Caf.

**Novembre** 

Allocation logement d'octobre versée entre le 5 et le 10 novembre.



## Bonjour, comment la Caf peut vous aider?

Quelle que soit votre situation nous pouvons vous aider



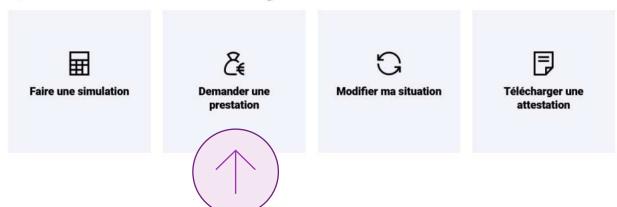








### Que souhaitez-vous faire aujourd'hui?

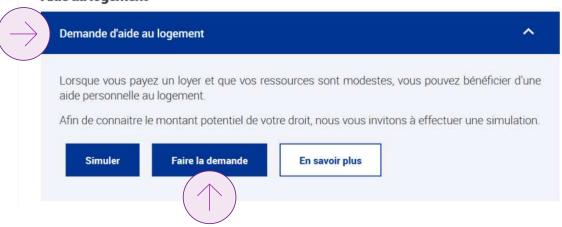




# Faites une demande de prestation en ligne

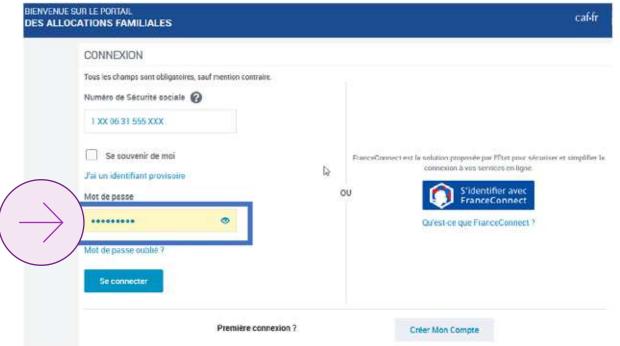


#### Aide au logement





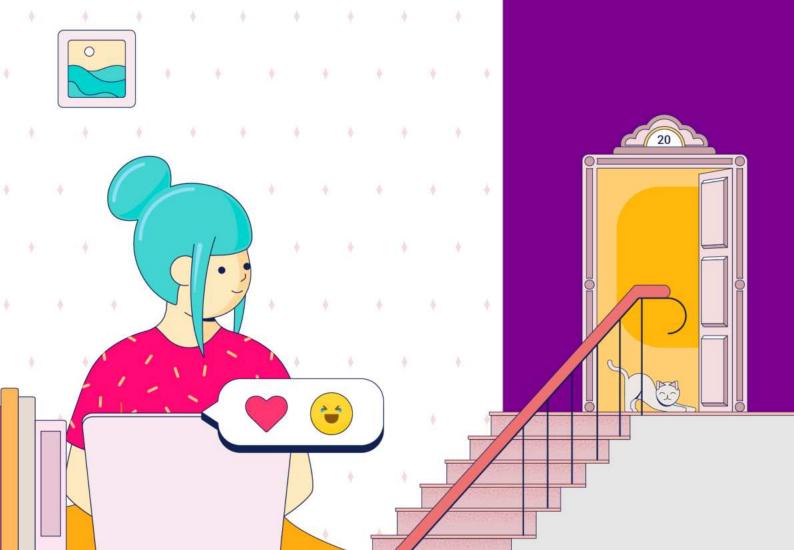


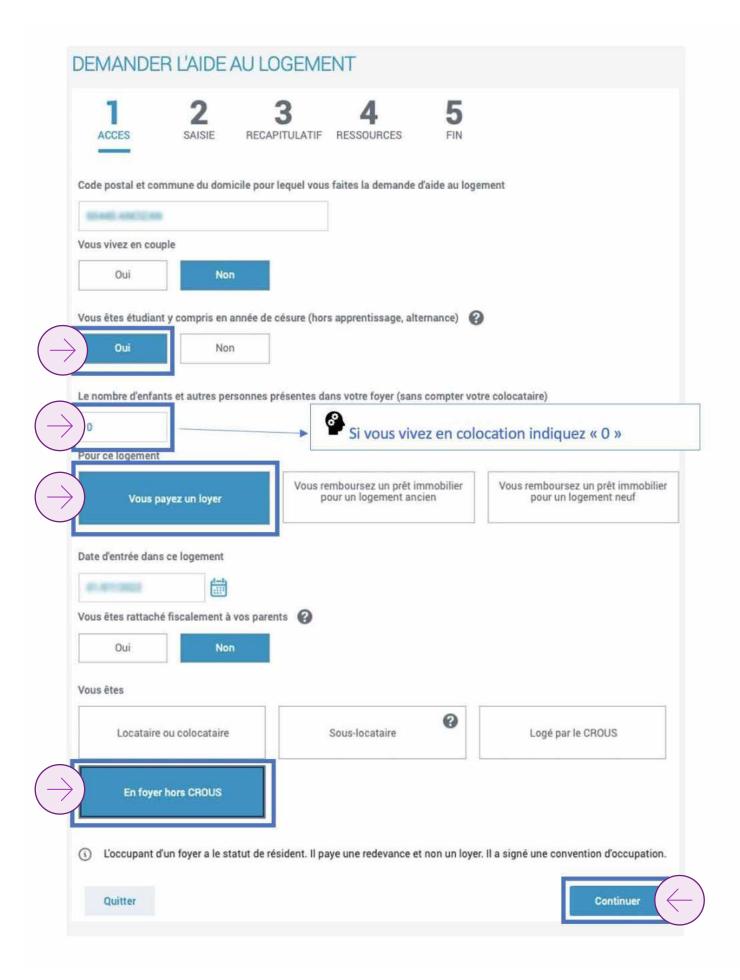


# Les étapes de la demande en ligne

# Étape 1 « ACCÈS »

Renseignez les informations demandées





RECAPITULATIF RESSOURCES

#### Récapitulatif des conditions d'accès à l'aide au logement

Pour valider vos informations et créer votre compte de sauvegarde, cliquer sur « Continuer »

Pour modifier votre saisie, cliquer sur le 🧪

Pour abandonner, cliquer sur « Quitter »

⚠ En cliquant sur le bouton "Continuer" vous ne pourrez plus modifier les informations ci-dessous

#### Conditions d'accès à l'aide au logement



#### Votre logement

Votre logement est situé à Calou Culture

Vous êtes entré dans ce logement le

Vous êtes rattaché fiscalement à vos parents

Vos parents ne sont pas assujettis à l'Impôt sur la Fortune Immobilière

Vous êtes logé par le CROUS

#### Situation Professionnelle

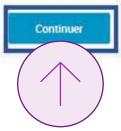
Vous êtes étudiant y compris en année de césure (hors apprentissage, alternance)

#### Situation familiale

Vous n'êtes pas en couple

Vous n'avez pas d'enfants et autres personnes présentes dans votre foyer (sans compter votre colocataire)

Quitter



ACCES

RECAPITULATIF RESSOURCES



Cette demande vous prendra environ 20 minutes



Pour calculer votre droit, nous avons récupéré vos ressources nettes imposables auprès des Impôts, de votre employeur et des organismes sociaux mais la CAF ne peut pas récupérer automatiquement certaines ressources que vous devez déclarer.

Avant de commencer, vous avez besoin des éléments suivants :

- · Attestation du CROUS disponible sur le service Cité-U de votre Crous accessible depuis le portail « Mes services »;
- · En l'absence de numéro de sécurité sociale vos derniers revenus sur une période d'un an;
- Montant de la pension alimentaire versée ou reçue, frais réels / professionnels déclarés l'année
- · Pour les travailleurs indépendants vos deux derniers avis d'impositions;
- · En cas de patrimoine supérieur à 30 000 euros vos relevés de comptes, l'avis d'imposition, taxe d'habitation, taxes foncières;
- Relevé d'identité bancaire ou postal.



En fin de démarche, vous aurez

- · le récapitulatif des informations saisies ;
- · si besoin, la liste des pièces justificatives à fournir plus tard.

Quitter

Continuer plus tard

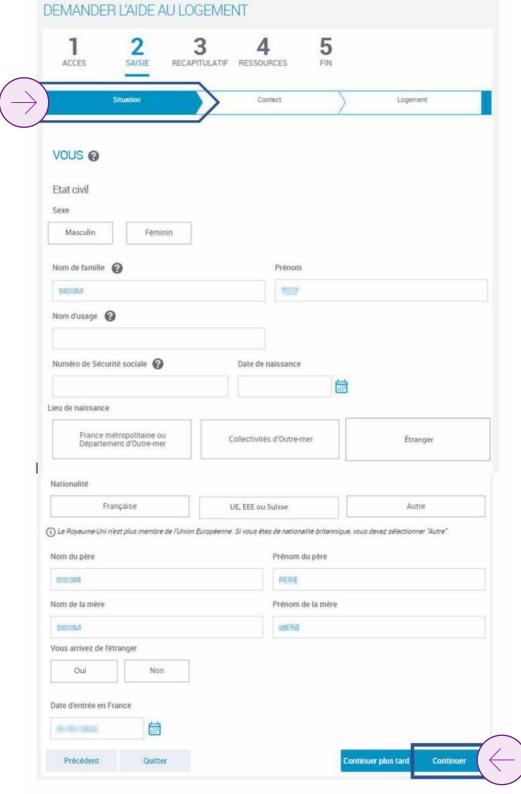
Continuer

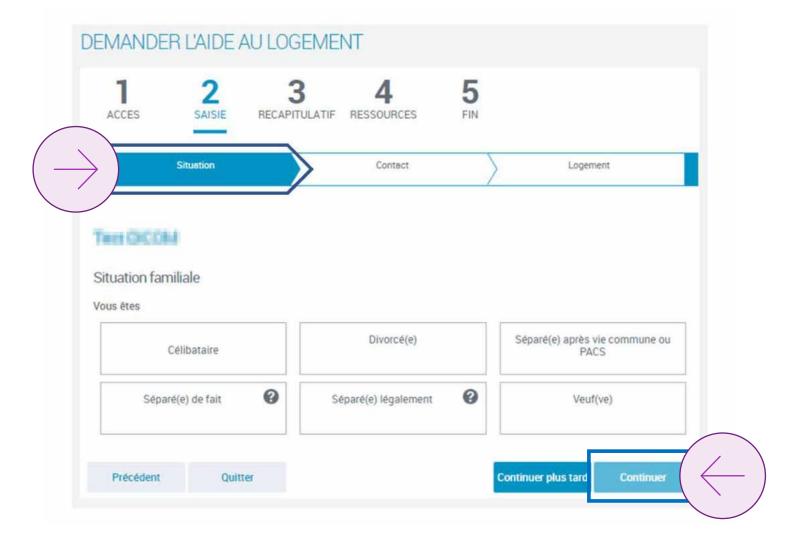


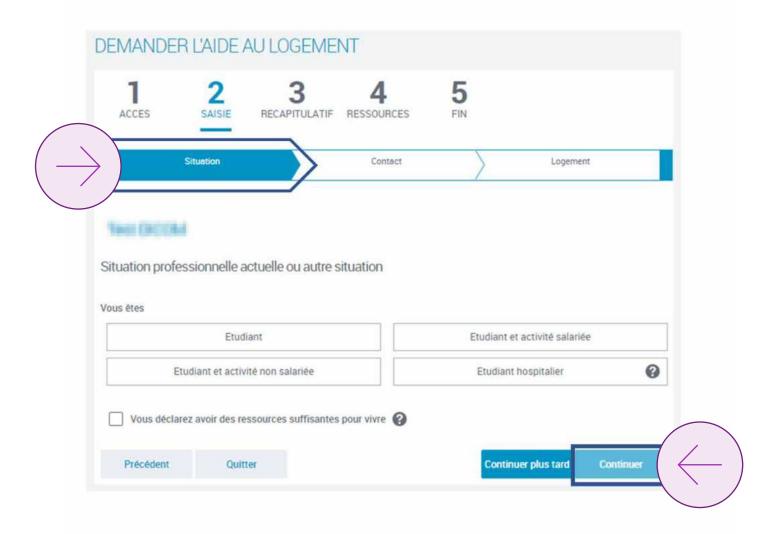
# Étape 2 « SAISIE »

Renseignez les informations concernant votre situation, vos coordonnées de contact, vos coordonnées bancaires, vos ressources et votre logement.

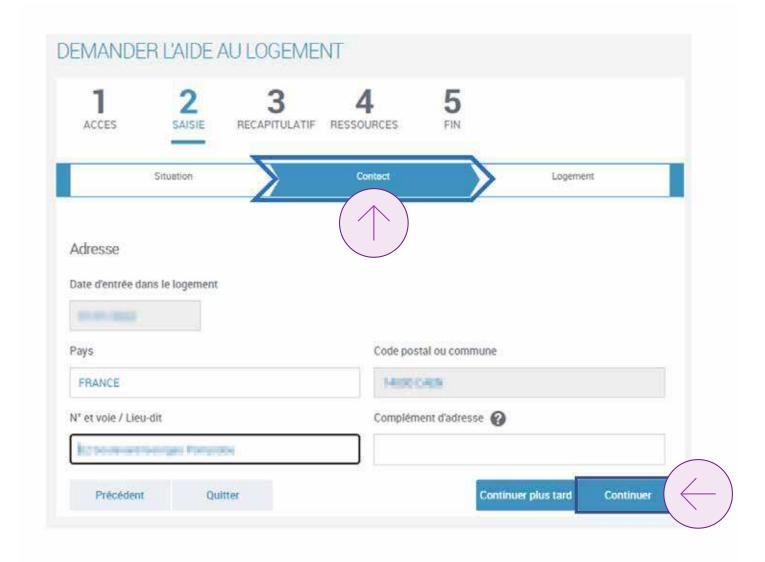




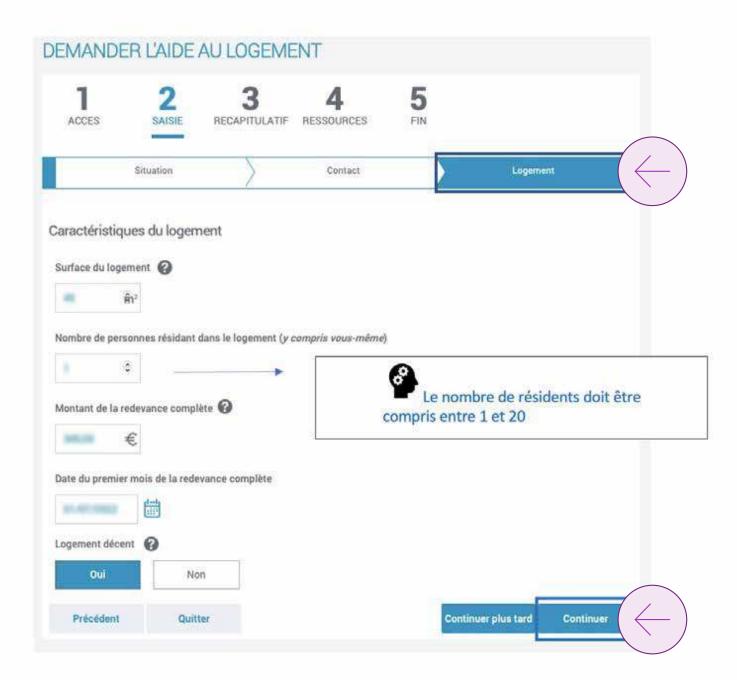


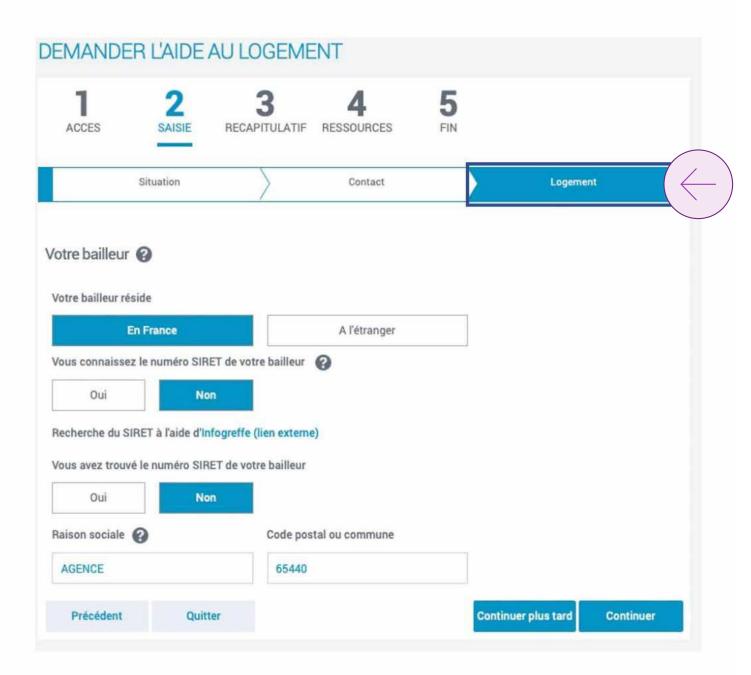




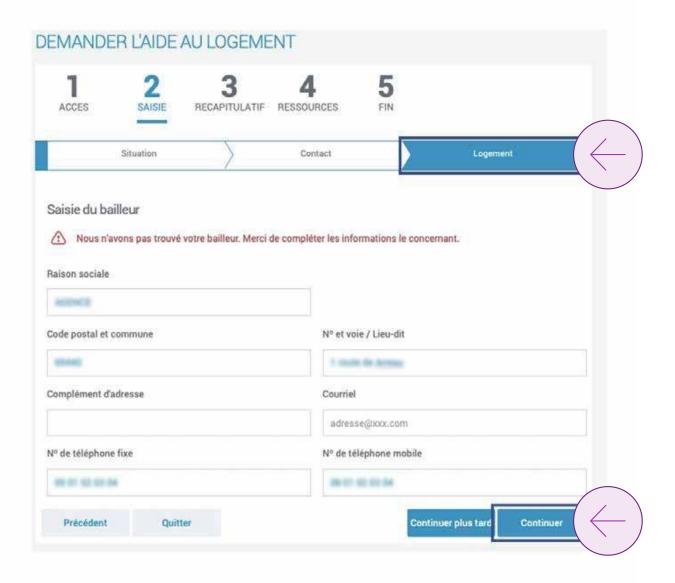


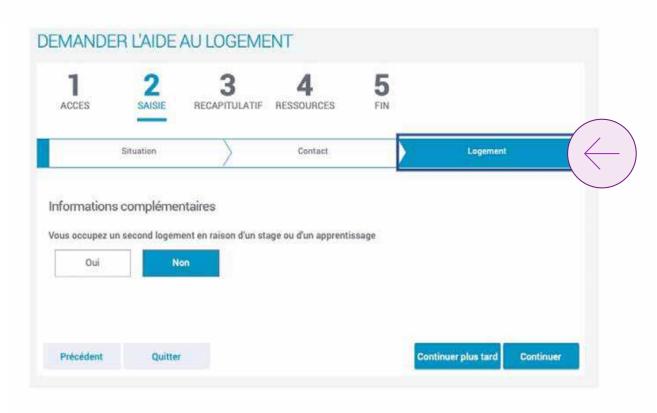












ACCES

RECAPITULATIF RESSOURCES

Récapitulatif

Pour valider et transmettre votre déclaration, cliquer sur « Continuer » Pour modifier votre saisie, cliquer sur le 🧳

Pour abandonner, cliquer sur « Quitter »

Vous êtes locataire et vous payez un loyer pour votre résidence principale

Vous n'êtes pas rattaché(e) fiscalement à vos parents Vous êtes en foyer hors CROUS

Etat Civil 🧪

Monsieur

Date de naissance :

Numéro de Sécurité sociale :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

arrive de l'étranger

Date d'entrée en France :

ne réside pas à l'étranger

Situation familiale 🧪

Situation professionnelle 💉

Bruno BRUNO SSWAZ - CHRA

Situation Actuelle

est étudiant(e) et n'est pas boursier(e) déclare des ressources suffisantes pour vivre

Précédent

Quitter

Continuer



EMANDE	R L'AIDE	AU LOGEME	NT				
ACCES	2 SAISIE	3 RECAPITULATIF	4 RESSOURCES	5 FIN			
Coordonnée	es bancaires						
(i) L'IBAN et le B	IC sont indiqués s	ur votre RIB (Relevé d'I	dentité Bancaire) ou	vos relevés de	compte.		
Titulaire du com	npte:	IND SERRAL					
IBAN 🕢							
israt <b>o</b>							
BIC							
Quitter					Continuer plus tard	Continuer	$\left( \leftarrow \right)$



ACCES

En validant ma demande, je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts.

Je m'engage immédiatement à informer la Caf lors d'un changement (professionnel , vie familiale , logement).

Pour éviter de rembourser, mieux vaut tout déclarer.

Adopter les bons réflexes!

Quitter



Accueil / Mes services en ligne / Faire une demande de prestation / Demander l'aide au logement

#### DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

RECAPITULATIF RESSOURCES

ACCES

Votre demande a bien été enregistrée

Votre numéro allocataire est :

Conservez-le bien, il vous sera demandé pour toutes vos démarches avec la Caf.



Nous allons étudier vos droits.



Vous pouvez télécharger des maintenant :

Le récapitulatif de votre demande d'aide au logement.

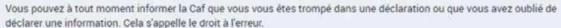


Le récapitulatif de votre déclaration de ressources



(Vous pouvez aussi retrouver vos récapitulatifs dans la rubrique Suivre mes démarches des que votre demande est traitée.

#### Vous pensez avoir fait une erreur?



#### Votre avis compte!

Pour nous aider à améliorer nos services, prenez 2 minutes pour donner votre avis sur cette démarche,



Voxusagers.gouv.fr





caf•fr